



Commune de Néoules - Var 83136

ORDRE DU JOUR
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FEVRIER 2018 A 18H

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du Conseil Désignation du Secrétaire de Séance Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2018 Signature du registre des Délibérations	M. le Maire A. GUIOL
1	Compte-Rendu des Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire : - Attribution d'un Marché à Procédure Adaptée relatif à la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre de la création d'un réseau d'eau potable et de réfection de la voirie du Chemin de la Tuilière, au titulaire : BUREAU D'ETUDES ET CONSEILS EN SECURITE SARL (BECS) – ZAC des Bousquets – 126 Rue de l'Evolution – 83390 CUERS, pour un montant de 2 664 € T.T.C.	
FINANCES		
2	Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget de la Commune (M14) : Les pièces comptables 2017, en Mandats et en Titres, éditées par le service comptabilité et signées par les différents Ordonnateurs, suivant les délégations attribuées, correspondent en tous points à celles tenues par le Comptable de la Commune. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte de Gestion 2017 dressé par le comptable public.	M. le Maire A. GUIOL
3	Vote du Compte Administratif 2017 – Budget de la Commune (M14) : Le Compte Administratif du Budget Communal 2017 reflète les réalisations en Dépenses et Recettes de l'année, après émission des Titres et des Mandats correspondants. Il s'établit ainsi : - Fonctionnement Recettes : 3 016 979.84 € - Fonctionnement Dépenses : 2 746 072.75 € - Excédent de Fonctionnement Reporté 2016 : 322 101.41 € - Résultat de Fonctionnement 2017 : 593 008.50 € - Investissement Recettes : 1 428 558.84 € - Investissement Dépenses : 1 464 308.79 € - Déficit d'Investissement reporté 2016 : -580 557.31 € - Résultat d'Investissement 2017 : -616 307.26 €	M. le Maire A. GUIOL
4	Affectation du Résultat 2017 – Budget de la Commune (M14) : Monsieur le Maire propose l'affectation suivante du résultat de Fonctionnement : - Affectation en Section d'Investissement (compte 1068) : 210 000.00 € - Report en Fonctionnement : 383 008.50 €	M. le Maire A. GUIOL

5	<p>Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget de l’Eau et de l’Assainissement (M49) :</p> <p>Les pièces comptables 2017, en Mandats et en Titres, éditées par le service comptabilité et signées par les différents Ordonnateurs, suivant les délégations attribuées, correspondent en tous points à celles tenues par le Comptable de la Commune. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte de Gestion 2017 dressé par le comptable public.</p>	M. le Maire A. GUIOL																								
6	<p>Vote du Compte Administratif 2017 – Budget de l’Eau et de l’Assainissement (M49) :</p> <p>Le Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2017 reflète les réalisations en Dépenses et Recettes de l’année, après émission des Titres et des Mandats correspondants. Il s’établit ainsi :</p> <table border="0" data-bbox="213 584 1241 864"> <tr> <td>- Exploitation Recettes</td> <td>:</td> <td>159 060.53 €</td> </tr> <tr> <td>- Exploitation Dépenses</td> <td>:</td> <td>120 762.44 €</td> </tr> <tr> <td>- Excédent d’Exploitation Reporté 2016</td> <td>:</td> <td>136 973.15 €</td> </tr> <tr> <td>- Résultat d’Exploitation 2017</td> <td>:</td> <td>175 271.24 €</td> </tr> <tr> <td>- Investissement Recettes</td> <td>:</td> <td>109 510.63 €</td> </tr> <tr> <td>- Investissement Dépenses</td> <td>:</td> <td>104 499.49 €</td> </tr> <tr> <td>- Excédent d’Investissement reporté 2016</td> <td>:</td> <td>170 340.97 €</td> </tr> <tr> <td>- Résultat d’Investissement 2017</td> <td>:</td> <td>175 352.11 €</td> </tr> </table>	- Exploitation Recettes	:	159 060.53 €	- Exploitation Dépenses	:	120 762.44 €	- Excédent d’Exploitation Reporté 2016	:	136 973.15 €	- Résultat d’Exploitation 2017	:	175 271.24 €	- Investissement Recettes	:	109 510.63 €	- Investissement Dépenses	:	104 499.49 €	- Excédent d’Investissement reporté 2016	:	170 340.97 €	- Résultat d’Investissement 2017	:	175 352.11 €	M. le Maire A. GUIOL
- Exploitation Recettes	:	159 060.53 €																								
- Exploitation Dépenses	:	120 762.44 €																								
- Excédent d’Exploitation Reporté 2016	:	136 973.15 €																								
- Résultat d’Exploitation 2017	:	175 271.24 €																								
- Investissement Recettes	:	109 510.63 €																								
- Investissement Dépenses	:	104 499.49 €																								
- Excédent d’Investissement reporté 2016	:	170 340.97 €																								
- Résultat d’Investissement 2017	:	175 352.11 €																								
7	<p>Affectation du Résultat 2017 – Budget de l’Eau et de l’Assainissement (M49) :</p> <p>Monsieur le Maire propose l’affectation suivante du résultat de Fonctionnement :</p> <table border="0" data-bbox="213 1010 1241 1077"> <tr> <td>- Affectation en Section d’Investissement (1068)</td> <td>:</td> <td>0.00 €</td> </tr> <tr> <td>- Report en Fonctionnement</td> <td>:</td> <td>175 271.24 €</td> </tr> </table>	- Affectation en Section d’Investissement (1068)	:	0.00 €	- Report en Fonctionnement	:	175 271.24 €	M. le Maire A. GUIOL																		
- Affectation en Section d’Investissement (1068)	:	0.00 €																								
- Report en Fonctionnement	:	175 271.24 €																								
8	<p>Débat d’Orientation Budgétaire 2018 : Budget de la Commune (M14) et Budget de l’Eau et de l’Assainissement (M49) :</p> <p>Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal, comme chaque année, le diaporama permettant de débattre sur les Orientations Budgétaires de l’année à venir. Ce débat (D.O.B.), doit être tenu dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets primitifs (<i>bien que la tenue d’un tel débat ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, il apporte un éclairage intéressant aux élus et à la population</i>).</p> <p>Les Membres du Conseil Municipal examinent l’évolution des différents chapitres du Budget Communal (M14) et de celui de l’Eau et de l’Assainissement (M49), en Recettes et en Dépenses, en Investissement et en Fonctionnement et débattent de la politique d’équipement de la Commune et de sa stratégie financière (Emprunt) et fiscale (Détermination des Taux). A compter de 2018, il est instauré, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux, autres que professionnels, en fonction du dernier taux d’inflation constaté. Ce taux d’inflation sera calculé en fonction de l’évolution de l’indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l’inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017. Il est précisé qu’en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée (coefficient maintenu à 1).</p> <p>Il n’est proposé aucune augmentation des taux pour cet exercice.</p> <p>En section de fonctionnement l’objectif du Budget Primitif 2018 est d’ajuster les dépenses au plus près des besoins, de poursuivre les travaux engagés visant à améliorer le cadre de vie des Néoulaises et Néoulais. Les charges de personnel (012) connaîtront une augmentation due, en partie, au Glissement Vieillessement Technicité (GVT) mais aussi au transfert des compétences sport et culture exercées, et modifiées en cours d’année 2017, par la Communauté d’Agglomération et qui seront restituées aux communes, vraisemblablement, en avril 2018. Cette augmentation en dépenses du</p>	M. le Maire A. GUIOL																								

	<p>chapitre 012 est compensée par une augmentation de l'équivalent en recette de l'Attribution de Compensation.</p> <p>En matière d'investissement :</p> <p>Concernant le budget communal, il est proposé de prioriser les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire et d'aménager également son parvis et ses abords.</p> <p>Les programmes de cet exercice porteront sur la réfection de nos équipements communaux, l'accent étant mis cette année particulièrement sur le maintien en condition opérationnelle de notre patrimoine : toitures, carrelages, fontaines, stade, vestiaires, etc... Les autres programmes proposés sont : la mise en place des systèmes de vidéo-protection, l'acquisition d'un véhicule pour les besoins des services et la réfection de nos chemins, via notre participation au syndicat des chemins et cours d'eau.</p> <p>Une réflexion sur notre politique d'acquisition foncière doit être réalisée pour mener à bien les projets identifiés par le nouveau PLU : Avenue Libération, parking Avenue de Provence, etc.</p> <p>Notre réflexion devra également porter sur la poursuite de l'embellissement de notre village : Jardin de La Calade, Entrée du village, etc.</p> <p>En ce qui concerne le Budget de l'Eau et de l'Assainissement, conformément aux décisions prises lors du Débat de l'année dernière, il est proposé d'inscrire pour cette année, en section d'investissement, les programmes suivants : adduction d'eau du Chemin de la Tuilière et travaux d'assainissement de la Rue des Chasseurs. Après ces opérations structurantes, la Commune aura équipé l'ensemble des zones urbanisées de son territoire. Par ailleurs, nous restons, à ce jour, dans l'optique d'un transfert de cette compétence aux EPCI.</p>	
9	<p>Modification de la demande de Subvention à la Région au titre du dispositif Inventaire et patrimoine « plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine » :</p> <p>Il s'agit de modifier le plan de financement inscrit dans la demande de subvention formulée auprès de la Région le 14 décembre 2017, après avoir recueilli les estimations détaillées effectuées par des restaurateurs agréés.</p>	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
RESSOURCES HUMAINES		
10	<p>Recrutement de deux agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :</p> <p>Monsieur le Maire propose, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques municipaux, de recruter deux agents contractuels dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois maximum, à compter du 1^{er} mars 2018. Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien, à temps complet (35h hebdomadaires). La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.</p> <p>Ces recrutements visent à mieux structurer les Services Techniques, en adéquation avec les missions d'une Commune de notre strate, en plus des actions spécifiques que nous nous sommes fixés : fleurissement, événementiel, etc. Ces recrutements ont été volontairement différés, le temps que les fonctions soient mieux définies et que la Commune ait stabilisé son chapitre 012.</p>	<p>M. C. RYSER</p>
11	<p>Création d'un poste dans le cadre du dispositif des contrats aidés :</p> <p>Monsieur le Maire propose de créer un emploi en contrat aidé, à temps complet (35h hebdomadaires), pour les services techniques municipaux, à compter du 1^{er} mars 2018. Ce contrat de travail à durée déterminée sera établi pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve des dispositifs en vigueur au moment du renouvellement.</p> <p>Ce contrat aidé s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des</p>	<p>M. C. RYSER</p>

	difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.	
12	<p>Créations de postes d'adjoint et d'assistant du patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs :</p> <p>Comme cela sera évoqué au Débat d'Orientation Budgétaire 2018, les compétences sport et culture exercées par la Communauté d'Agglomération Provence Verte vont être à nouveau transférées aux communes. Il convient donc d'inscrire au Budget les dépenses s'y rapportant et de créer les postes correspondants. Pour cela, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet et un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018.</p> <p>Ce projet de recrutement proposé fait également suite au projet de transfert de la Médiathèque, prévu à termes Avenue de La Libération, à l'évolution démographique de notre Commune et à sa volonté d'élargir les plages horaires d'ouverture de ce service culturel scolaire et grand public, prochainement mis en réseau intercommunal par la Communauté d'Agglomération Provence Verte.</p>	M. C. RYSER
13	<p>Signature d'une convention cadre liant la Commune avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Année 2018:</p> <p>Depuis plusieurs années, des conventions cadres de partenariat lient le C.N.F.P.T. et les collectivités afin de définir le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation. La convention cadre est le document indispensable et préalable pour permettre aux agents de suivre des formations payantes. Elle n'engage pas la Commune de Néoules mais précise le cadre d'une éventuelle commande.</p>	M. C. RYSER
INTERCOMMUNALITE		
14	<p>Identification de référents locaux dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) :</p> <p>Depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, la CAPV, dans le cadre de la compétence obligatoire de la Politique de la Ville, assure la gestion et l'animation de la prévention de la délinquance sur l'ensemble de son territoire. A ce titre et afin d'assurer une transversalité et une coordination des actions menées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, il est demandé à chaque commune membre de désigner un élu et un agent référents, qui seront associés aux diverses actions réalisées par le CISPD.</p> <p>Les membres du Conseil Municipal sont invités à désigner ces deux personnes référentes. Un appel à candidature est ainsi lancé !</p>	M. le Maire A. GUIOL
QUESTIONS DIVERSES		

Les documents relatifs à l'élaboration de cet « Ordre du Jour » sont à la disposition des Conseillers Municipaux pour consultation, avant la séance du Conseil Municipal, auprès de Madame la Directrice Générale des Services.